

## ANNULATION DU CONGRÈS 2020

À la suite d'une proposition adoptée par le Conseil de direction le 1<sup>er</sup> avril dernier à l'effet d'annuler le Congrès pour 2020, les délégués ont été consultés sur le sujet par conférence téléphonique les 7 et 8 avril 2020.

Voici les principales considérations du Conseil de direction soumises aux délégués lors du vote sur cette question :

### Le contexte général

- Le présent contexte d'une pandémie mondiale du coronavirus (COVID-19) qui touche également le Québec.
- Cette pandémie a rendu nécessaires des mesures préventives de confinement et d'interdiction de rassemblement décrétées par les gouvernements du Québec et du Canada.
- Conformément aux statuts et règlements de l'Association, son Conseil de direction a adopté le 17 mars 2020 une proposition qui a eu pour effet de reporter à une date ultérieure le Congrès de l'année 2020 qui devait se tenir à la fin du mois de mai.
- Les autorités gouvernementales affirment que la sortie de cette crise prendra vraisemblablement plusieurs semaines, voire plusieurs mois.
- Selon les mêmes autorités, la sortie de cette crise se fera de façon progressive.
- La propagation de cette pandémie est grandement évolutive et certains experts appréhendent une deuxième vague de COVID-19 à l'automne 2020.
- Les mesures de restriction de rassemblements et de confinement doivent être levées pour la tenue d'un congrès.

### L'aspect organisationnel

- Les réservations pour un des rares hôtels ayant la capacité de recevoir notre Congrès, le cas échéant à l'automne, doivent se faire le plus rapidement possible.
- La forte possibilité de devoir à nouveau annuler le Congrès avec des frais onéreux.

### L'aspect de la faisabilité et de la pertinence

- Les états financiers et le budget normalement adoptés par le Congrès peuvent, selon les statuts et règlements, l'être par le Conseil de direction.

# BULLETIN SPÉCIAL

# AU DEVOIR

- La bonne santé financière de l'Association, telle qu'attestée par les états financiers adoptés par le Conseil de direction et préparés par le vérificateur indépendant nommé par le Congrès 2019.
- En l'absence de Congrès dans l'année 2020, la nomination du vérificateur agréé peut se faire exceptionnellement par le Conseil de direction.
- Les avis de motion portant sur les statuts et règlements, qui devaient être présentés au Congrès de 2020, peuvent être reportés au Congrès de 2021.
- Les avis de motion portant sur le régime d'assurance de l'Association peuvent également être reportés au Congrès de 2021.
- Le régime d'assurance possède la santé financière nécessaire afin de maintenir les cotisations à leur niveau actuel.
- Un congrès coûte à l'Association environ un demi-million de dollars et un autre suivra quelques mois plus tard en mai 2021.
- Un congrès en décembre 2020 ne serait pas non plus logique, et ce, pour cette même raison, d'autant plus avec un conseil de direction élu quelques semaines plus tôt.
- Plusieurs croient qu'à la sortie d'une crise de cette ampleur, en septembre et octobre, de nombreux participants du Congrès ne voudront pas, le cas échéant, prendre la chance de voyager avec leur famille pour un rassemblement important.

À la suite de cette consultation, la position du Conseil de direction d'annuler le Congrès pour cette année a été entérinée par vote fortement majoritaire des délégués participants, comme démontrés par les résultats suivants :

- **Pour : 173**
- **Contre : 19**
- **Abstention : 2**
- **Pourcentage de participation à 90 % de votes favorables**
- **Pourcentage de participation au vote de 91,5 %**

Il est à noter que les abstentions ne peuvent être comptabilisées dans les pourcentages de participation au vote.

En conséquence, l'Association désire informer ses membres de l'annulation du Congrès de l'APPQ pour l'année 2020.

Il est à noter qu'à la suite de suggestions de délégués lors de cette consultation, certaines mesures seront envisagées afin de transmettre aux délégués les informations obtenues normalement lors de la tenue du Congrès 2020, le tout en prenant en compte des restrictions gouvernementales actuellement en vigueur dans le cadre de la propagation du COVID-19.

# BULLETIN SPÉCIAL

# AU DEVOIR

Il sera également envisagé des modalités facilitantes afin que le Congrès de l'Association pour l'année 2021 soit prolongé, pour tenir compte de l'absence de cette activité en 2020 et la surcharge de l'agenda que cela va occasionner.

Nous tenons à remercier l'ensemble des participants pour leur contribution à la vie syndicale de leur Association, particulièrement en ces temps de crise difficiles pour tous.

Par la même occasion, je désire souligner l'excellent travail de nos membres auprès de la population en cette période trouble de pandémie mondiale. D'ailleurs, plusieurs intervenants du gouvernement et de la Sûreté m'ont également partagé leur grande appréciation à l'égard de leur travail dans ces circonstances.

Prenez bien soin de vous et de vos proches et n'oubliez surtout pas de suivre les consignes de la direction de la santé publique autant à votre travail qu'à votre domicile.

Syndicalement vôtre !



Pierre Veilleux, président

PV/sb